



Conservation Nationalité Française

Par **popito**, le **23/05/2014** à **16:18**

Bonjour à tous,

Mon père né en cote d'ivoire en 1930 s'est marié en 1950 à paris à une française elle même née à Paris en 1935 de parents français.

Au moment de l'accession à l'indépendance de la cote d'ivoire le 07 août 1960, mon père était toujours marié à cette dame.

A t-il conservé la nationalité française par application de l'article 32 du code civil comme étant conjoint d'un originaire de la république française tel que constitué au 28 juillet 1960.

Merci de votre aide à tous et à toutes

Par **aguesseau**, le **24/05/2014** à **13:47**

bjr,

il faut que votre père fasse une demande de certificat de nationalité française, seul document officiel prouvant la nationalité française.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>

cdt

Par **popito**, le **24/05/2014** à **17:05**

Bonjour Aguesseau,

Merci de votre réponse, mais avant de faire la demande de CNF je voulais m'assurer qu'il pouvait invoquer cet article 32.

Cordialement